



Parlons des médias sociaux!

Vous êtes probablement présent sur de multiples plateformes tels que : Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, etc.

N'oubliez pas que vous représentez le ministère de la Défense nationale (MDN) / Forces armées canadiennes (FAC), que vous soyez en SERVICE ou NON.

Tout ce que vous publiez pourrait compromettre l'information, les biens et les ressources du MDN et des FAC et pourrait avoir de sévères conséquences sur les tâches opérationnelles et sur la sécurité du personnel.



FAITS IMPORTANTS

- 1 **Soyez prudent** quand vous publiez ou écrivez un commentaire. **Celui-ci est public et devrait être considéré comme faisant partie de façon permanente du domaine public.**
- 2 Si vous n'êtes pas prudent, vos renseignements personnels (et ceux de votre famille) pourraient être facilement **accessibles au grand public et aux personnes indésirables.**
- 3 Il est important de faire preuve de **respect et d'éthique** et de **suivre les politiques en matière de sécurité** qui sont en place.



Pensez avant de cliquer!

- ✓ **Demandez-vous avant de publier :**
Cette vidéo, cette image ou ces commentaires pourraient-ils avoir un effet inapproprié ou nuire à la réputation du MDN, des FAC ou de l'un de ses membres ?
- ✓ **Soyez conscient de votre affiliation au MDN/FAC**
Cet aspect peut vous sembler anodin, mais vous devez être prudent quand vous partagez de l'information qui pourrait compromettre votre sécurité personnelle, notamment :
 - des photos de vous en uniforme
 - des photos d'événements avec votre famille et vos collègues
 - de l'information sur vos affectations actuelles ou antérieures
- ✓ **Lisez souvent les politiques de sécurité et de protection des renseignements personnels de vos comptes**
Ces politiques changent sans préavis.
- ✓ **Informez-vous avant de publier de l'information sur le MDN/FAC dans les médias sociaux**
Vous devez suivre les procédures de publication qui se trouvent au **chapitre 6 des ODSDN : Sécurité de l'information.**



Ne soyez CETTE personne !

- ✗ **Ne partagez pas d'information du MDN/FAC sur les médias sociaux**
Les informations non classifiées ne signifient pas automatiquement qu'elles peuvent être rendues publiques ou ouvertes à tous les employés du MDN et aux membres des FAC sans avoir un besoin de connaître. Les procédures de diffusion approuvées doivent être suivies.
- ✗ **Ne marquez pas et ne partagez pas de photos d'un collègue ou d'un ami sans son autorisation**
Assurez-vous que toutes les personnes qui figurent sur l'image, et dont vous utilisez l'information, vous ont donné leur consentement.
- ✗ **Ne partagez pas de renseignements personnels**
Il n'y a que VOUS qui ait besoin de connaître votre adresse de résidence, votre numéro de téléphone, votre numéro d'assurance sociale et vos renseignements bancaires.
- ✗ **Ne partagez pas votre adresse courriel officielle ou personnelle**
Utilisez plutôt un courriel générique.
- ✗ **N'ajoutez pas d'images ou d'identificateurs**
Ne publiez aucun logo, écusson, insigne ou emblème du MDN/FAC.
- ✗ **Ne parlez pas au nom du MDN/FAC, à moins d'être désigné comme porte-parole officiel**
- ✗ **Ne publiez pas, ne commentez pas et ne partagez pas sur les sites d'organisations qui sont connues pour la promotion d'opinions discriminatoires**
(CANFORGEN 016 / 18, Direction du CEMD en matière de conduite militaire professionnelle, para 8); et ORFC 19.14 – Commentaires déplacés)



Les incidents de sécurité dans les médias sociaux peuvent être signalés à la Section de la gestion des incidents de sécurité du Directeur général – Sécurité de la Défense (DGSD) **++DGDS SIMGIS@VCDS DGDS@Ottawa-Hull (RÉD)**

Ou à la chaîne de commandement, au SSU, au OSSI ou à la police militaire.

Suivez les procédures qui figurent au chapitre 12 des ODSDN : Gestion des incidents de sécurité.